



Fédération de la Haute-Vienne pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

31, rue Jules Noël
87 000 Limoges



Brochet Challenge Haute-Vienne

Objectifs du Brochet Challenge Haute-Vienne

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place une fenêtre de capture sur l'espèce brochet depuis 2022 sur l'ensemble des eaux de la deuxième catégorie piscicole.

Afin d'analyser cette fenêtre de capture, la Fédération lance ce challenge **gratuit pour les pêcheurs**, via l'application FishAndYou, afin de récolter un maximum de données sur les captures de cette espèce afin d'évaluer finement cette mesure et proposer ce qu'il y a de mieux pour améliorer la qualité de pêche en Haute-Vienne.

Ce concours est ouvert sur trois saisons de pêche : 2023, 2024 et 2025 et il est entièrement gratuit.

Chaque mois, le meilleur pêcheur de brochets en Haute-Vienne sera récompensé (voir lots en fin de document).

A la fin de la saison, les trois meilleurs pêcheurs de brochet de la saison seront récompensés (voir lots en fin de document).

Règlement :

Télécharger l'application FishAndYou sur le playstore de votre smartphone, créer un compte et rejoindre le concours « Brochet Challenge Haute-Vienne ».

Pour cette deuxième saison du challenge, la première manche se déroule du 1^{er} janvier au 28 janvier 2024, date de la fermeture de la pêche du brochet sur les eaux de deuxième catégorie. Les autres manches se déroulent à partir du 27 avril 2024, date de l'ouverture de la pêche du brochet sur les eaux de deuxième catégorie, et cette deuxième saison se termine le 22 décembre 2024.

Le challenge est ouvert sur le département de la Haute-Vienne :

- Lac de Vassivière, côté Haute-Vienne ;
- Lac de Saint-Pardoux ;
- Vienne en deuxième ;
- Gartempe en deuxième ;
- Lacs de barrages de la Maulde ;
- Lacs de barrages de la Vienne ;
- Lacs de barrages du Taurion ;

- Lac de la Guerlie, partie Haute-Vienne ;
- Etang de Peyrat-le-Château ;
- Etang de Bessines-sur-Gartempe ;
- Etang de la Pouge ;
- Etang de Saint-Yrieix-la-Perche ;
- Etang de Saint-Mathieu.

Chaque secteur de pêche est enregistré sur l'application et donc seules les prises de brochet effectuées au sein des zones de pêche identifiées peuvent être enregistrées sur l'application. Ceci se fait de manière automatique. Si vous êtes en dehors de cette zone, la capture ne pourra pas être enregistrée.

Chaque mois, le meilleur pêcheur de brochets en Haute-Vienne sera récompensé. Les trois plus gros brochets seront conservés (quota de trois brochets, 1mm = 1 point, taille minimum de prise en compte pour le classement = 600 mm).

Enregistrer une prise :

Cliquer sur « démarrer une session », puis sur « poster une prise ».

Il est important de bien renseigner l'heure de début de votre session et l'heure de fin de votre session. Il est important d'enregistrer toutes vos captures de brochets même celles qui ne sont pas maillées. Elles ne seront pas prises en compte pour le classement mais seront précieuses pour le service technique de la Fédération.

Ces informations sont précieuses pour le service technique de la Fédération qui souhaite recueillir un maximum d'informations sur l'espèce. Elles permettront notamment de pouvoir calculer le nombre de captures par unité d'effort. En d'autres termes, le temps moyen nécessaire à un pêcheur pour capturer un brochet. Il sera intéressant de regarder l'évolution de ce paramètre sur plusieurs saisons.

Vous devez activer la géolocalisation ou accepter lorsque l'application vous le demande. Aucun pêcheur inscrit sur ce challenge n'aura accès aux informations de géolocalisation de vos prises.

Seuls les brochets photographiés avec l'application sont enregistrés. Il est impossible d'importer une photographie depuis votre bibliothèque de photos.

Ils doivent être photographiés sur une réglette, à plat. L'extrémité de la gueule doit être en contact avec la butée de la réglette. La photo doit permettre de bien voir à la fois l'extrémité de la nageoire caudale et l'extrémité de la mâchoire en contact avec la butée.

Deux commissaires, salariés de la Fédération seront chargés de valider les prises. Au moindre doute, la capture ne sera pas validée.

Exemples de photos conformes et non conformes, (schémas réalisés avec une perche) :

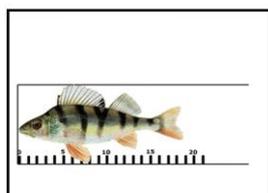


Photo conforme

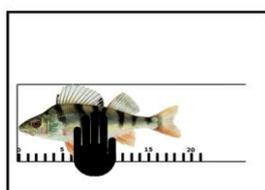


Photo conforme

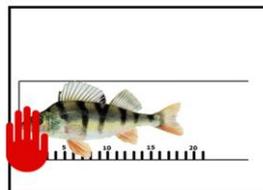


Photo non conforme

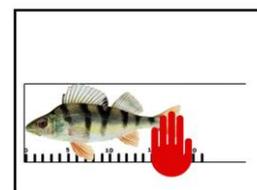


Photo non conforme

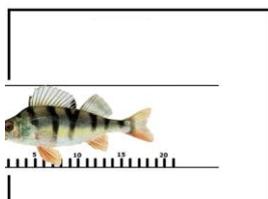


Photo non conforme

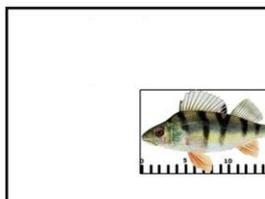


Photo non conforme

Lots :

Chaque mois, le meilleur pêcheur de brochets en Haute-Vienne (quota de trois brochets) sera récompensé avec des lots de notre partenaire VMC + réglette de mesure fédérale + goodies.

En fin de saison, les trois meilleurs pêcheurs de brochets ainsi qu'un pêcheur tiré au sort parmi les inscrits se verront offrir leurs cartes de pêche pour la saison suivante de l'AAPPMA de Haute-Vienne de leur choix et des chèques cadeaux à dépenser dans les magasins de pêche de Haute-Vienne.

Partenaires du Challenge :



QrCode de téléchargement de l'Application

